

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE Régnié-Durette

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative **à la modification n°2 du PLU de Régnié-Durette**. La procédure permettra notamment de modifier le règlement, graphique, la mise à jour des changements de destination.

Durée de l'enquête : 2 semaines, du lundi 20 janvier 9h00 au mardi 4 février 17h00

Siège de l'enquête : Mairie de Régnié-Durette (250 rue du bourg, 69430 Régnié-Durette)

Commissaire-enquêteur : M. Robert TODESCHINI désigné par le tribunal administratif de Lyon

Composition du dossier : projet de modification n°2 du PLU de Régnié-Durette, règlement graphique, écrit, document des changements de destination, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : **Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique**, en mairie de Régnié-Durette, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur la page internet : <https://www.registre-numerique.fr/m2-plu-regnie-durette>

Toute personne peut, à sa demande, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Après du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Régnié-Durette, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Régnié-Durette, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- Sur le registre dématérialisé accessible via cette adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/m2-plu-regnie-durette>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des **permanences** suivantes, **en Mairie de Régnié-Durette :**

- **Lundi 20 janvier de 9h à 11h,**
- **Mardi 4 février de 15h à 17h.**

Les prises de rendez-vous seront possibles par téléphone au numéro de la mairie :

04 74 04 31 43

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Régnié-Durette, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°2 du PLU de Régnié-Durette.